



**Fédération Royale Les Vétérans et
Sympathisants du Roi Albert Ier
Koninklijk Verbond der Vétéranen en
Sympathisanten van Koning Albert Iste**

A.S.B.L. – V.Z.W. Numéro d'entreprise - Ondernemingsnummer : 0409.373.652

INVITATION

*Avec le soutien
Du Commandant Militaire de la Province de Namur*



De la Ville de Namur



Madame, Monsieur,

*Monsieur Roger Jamoul Président de la Fédération Royale Les Vétérans
et Sympathisants du Roi Albert Ier,*

les membres de l'Organe d'Administration

*ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie de commémoration du 92^{ème}
anniversaire de la mort de S.M. le Roi Albert Ier, qui aura lieu le lundi 16 février
2026 à Marche-les-Dames*

Siège administratif – Administratief Zetel: 29 Kortenbosstraat, 3800 Sint-Truiden- Secrétaire : Bouret Marcel Tél. 0478 53 23 25

Siège social – Maatschappelijk Zetel: 3, Rue du Roi Chevalier 5024 Marche-les-Dames

Programme

10h30 : Accueil à l'Esplanade des Commandos à Marche-les-Dames

11h00 : Début du cortège.

11h20 : Début de la cérémonie au Rocher Royal.

Allocution du Président National de la FRVSRA

Dépôt de fleurs des autorités.

Ravivage de la flamme.

12h30 : Vin d'honneur au bar du Château d'Aremberg.

Tenue militaire : 2c

Civils : tenue de ville

Si vous déposez une gerbe, merci de prévenir Eric BRENTJENS et de :

- Joindre une carte avec inscription lisible de l'association représentée et du nom de la personne qui déposera les fleurs.
- Déposer préalablement vos fleurs à la gare de Marche-les-Dames :
 - a. Soit le dimanche 15 février 2026 entre 16h00 et 18h00
 - b. Soit le lundi 16 février 2026 entre 08h00 et 09h30 (dernière limite)

TRES IMPORTANT

A la demande de la Défense et pour des raisons évidentes de sécurité, il est demandé aux personnes participant au cortège et se parquant à l'intérieur de l'enceinte du Centre d'Entraînement Commando, de transmettre :

- Nom et prénom des occupants du véhicule
- N° de la plaque d'immatriculation et marque du véhicule

Un contrôle sera organisé à l'entrée de l'Esplanade.

Le carton de parking (en annexe) devra être apposé visiblement derrière le pare-brise.

La présence d'animaux de compagnie est interdite à l'intérieur du quartier.

Le carton réponse (ci-après) est à transmettre pour le 07 février 2026 au plus tard à Monsieur Eric BRENTJENS, Trésorier – Rue du Roi Chevalier, 3, 5024 Marche-les-Dames (gare)

Tél. : 081/58 81 62 – Gsm : 0496/30 08 74 – E-mail : brentjes.eric@gmail.com

Nom et Prénom :

Naam en Voornaam :

Fonction – Funktje :

Porte-drapeau – Vaandeldrager :

Sera – seront présent(s) – za – zullen tegenwoordig zijn : OUI – NON JA – NEEN

Déposera (ont) des fleurs au Rocher – zal-zullen bloemenn neerleggen aan de Rots : OUI – NON JA - NEEN

Véhicule : N° d'immatriculation :

Voertuig : Plaat Nr :

Nom des personnes accompagnant :

Namen van personen die :

Cette carte est strictement personnelle doit être présentée à
l'entrée et apposée derrière le pare-brise

En cas d'absence de celle-ci, l'accès au quartier sera
formellement interdit par le personnel de garde.

-----Plier-----

Fédération Royale

« Les Vétérans et Sympathisants du Roi Albert Ier »



Cérémonie du 16.02.26

Accès à l'Esplanade